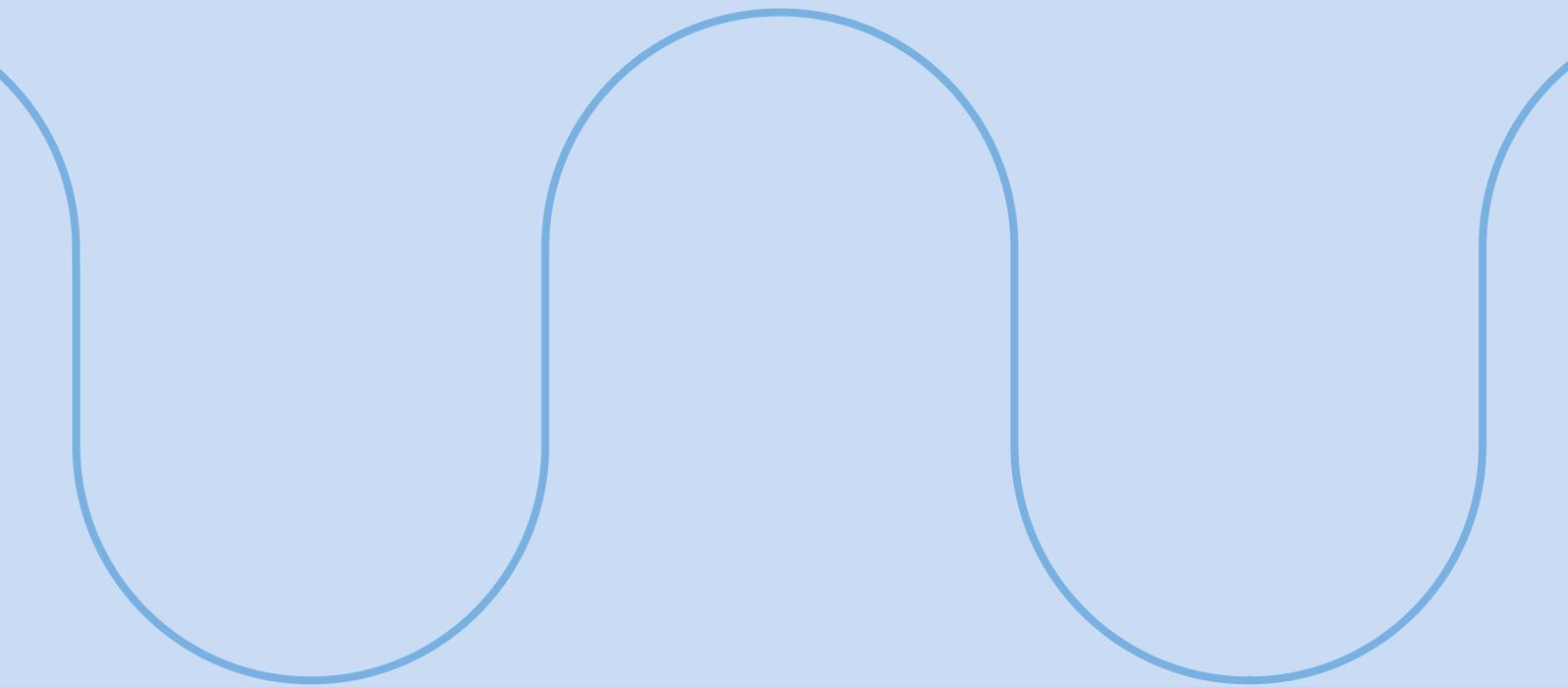
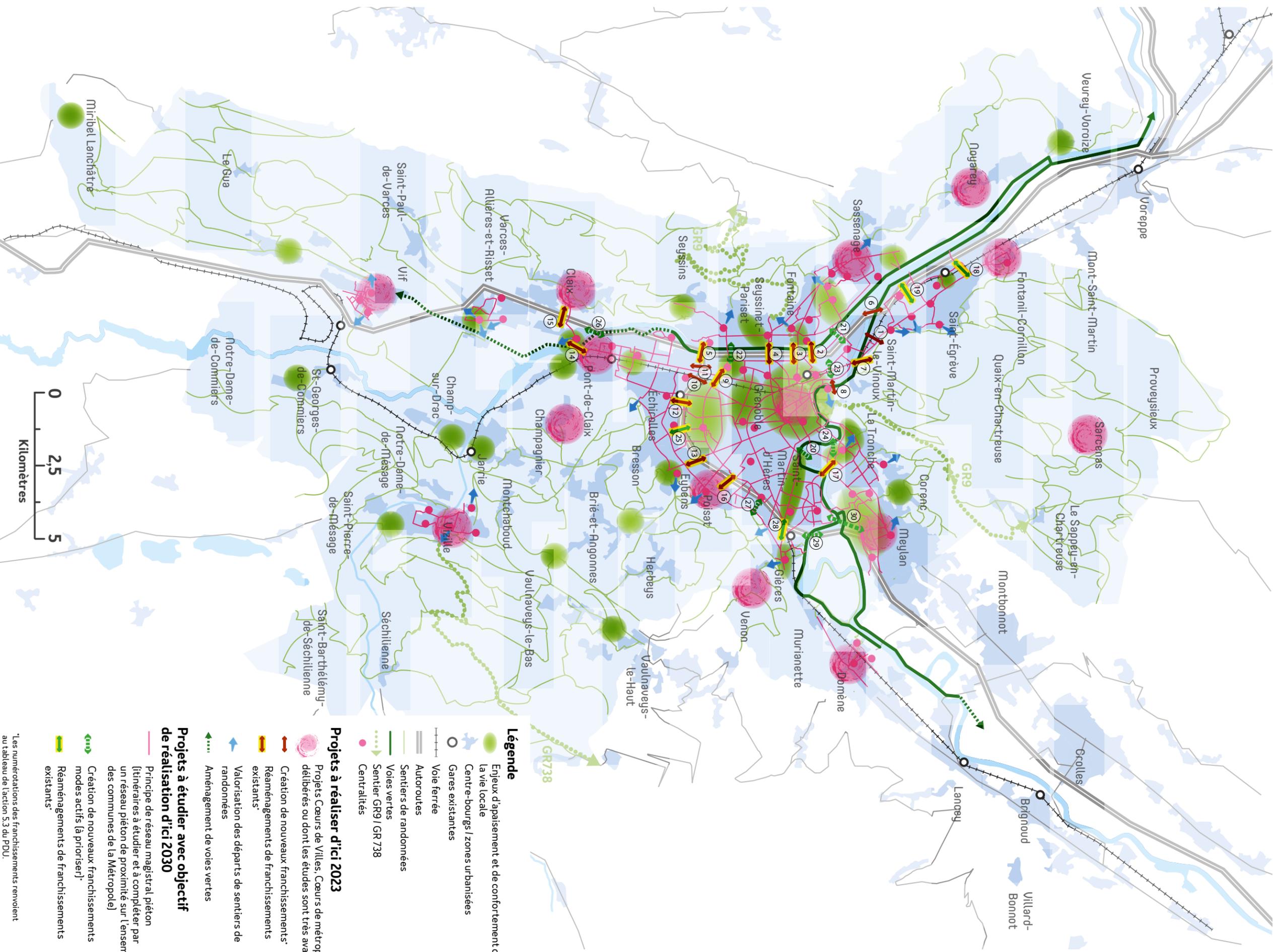


5

# Les cartes du schéma multimodal du PDU



**UN RÉSEAU MAGISTRAL PIÉTON  
LISIBLE ET CONFORTABLE,  
POUR DONNER ENVIE DE MARCHER**



**Légende**

- Enjeux d'apaisement et de confortement de la vie locale
- Centre-bourgs / zones urbanisées
- Gares existantes
- Voie ferrée
- Autoroutes
- Sentiers de randonnées
- Voies vertes
- Sentier GR9 / GR 738
- Centralités

**Projets à réaliser d'ici 2023**

- Projets Cœurs de Villes, Cœurs de métropole délibérés ou dont les études sont très avancées
- Création de nouveaux franchisements\*
- Réaménagements de franchisements existants\*
- Valorisation des départs de sentiers de randonnées
- Aménagement de voies vertes

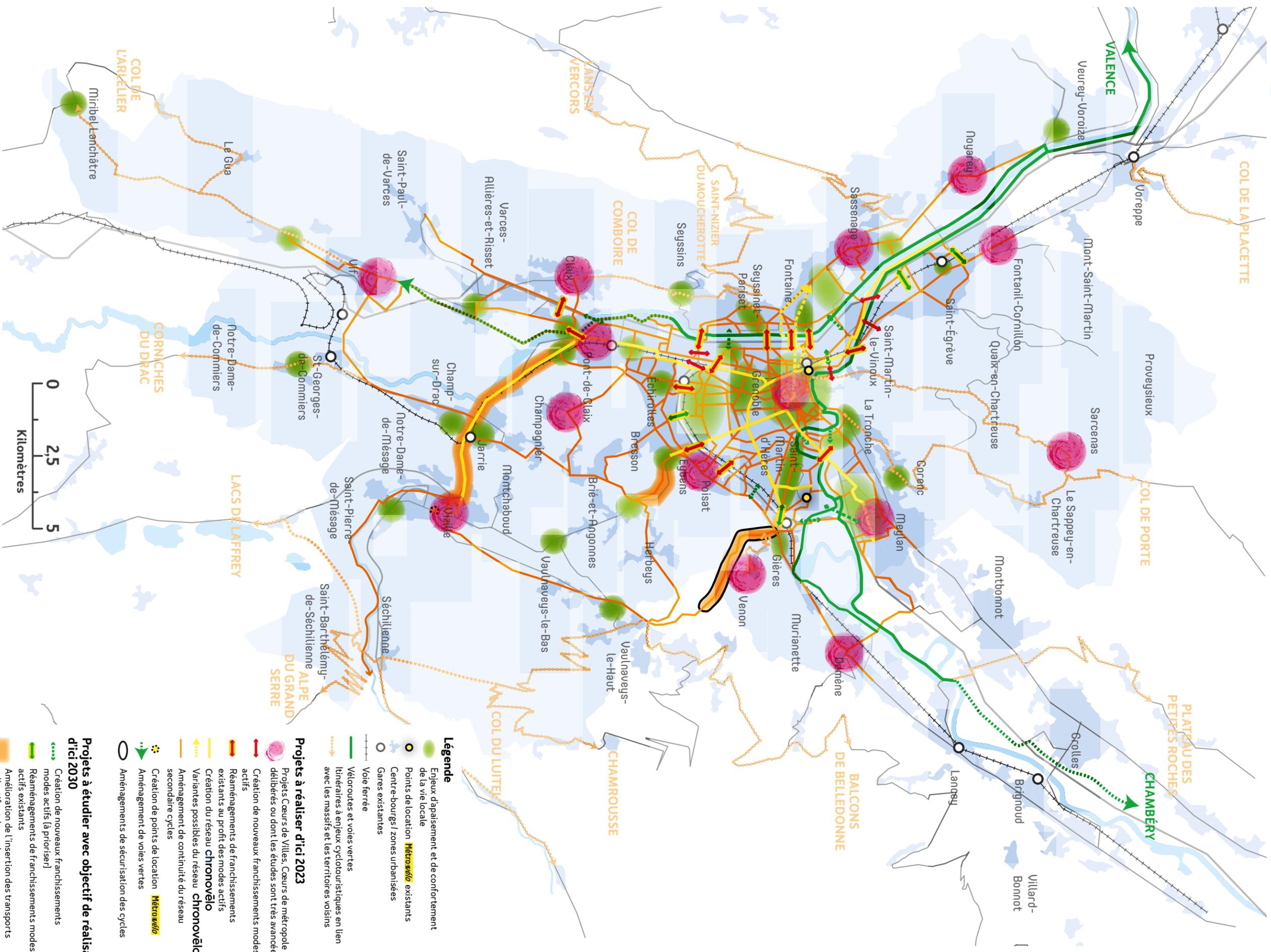
**Projets à étudier avec objectif de réalisation d'ici 2030**

- Principe de réseau magistral piéton itinéraires à étudier et à compléter par un réseau piéton de proximité sur l'ensemble des communes de la Métropole)
- Création de nouveaux franchisements modes actifs (à prioriser)<sup>1</sup>
- Réaménagements de franchisements existants\*

<sup>1</sup> Les numérotations des franchisements renvoient au tableau de l'action 5.3 du PDU.

**UN RÉSEAU CYCLABLE  
CONTINU ET SÉCURISÉ  
POUR TOUS LES USAGES**



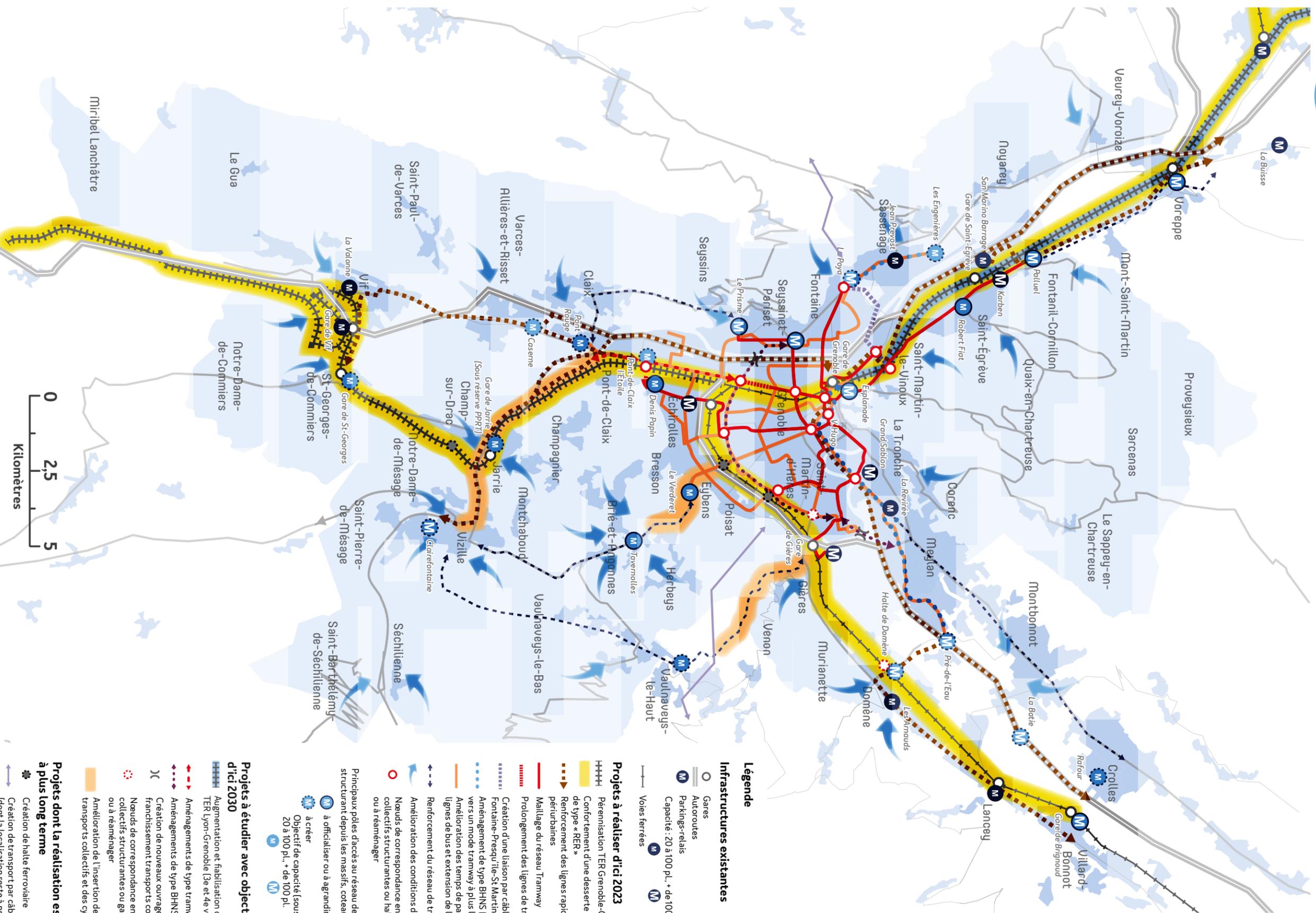


- Légende**
- Enjeux d'apaisement et de confortement de la vie locale
  - Points de location **Métroval** existants
  - Centre-bourgs / zones urbanisées
  - Gares existantes
  - Voie ferrée
  - Véloroutes et voies vertes
  - Itinéraires à enjeux cyclotouristiques en lien avec les massifs et les territoires voisins
- Projets à réaliser d'ici 2023**
- Projets Cœurs de Villes, Cœurs de métropole délibérés ou dont les études sont très avancées
  - Création de nouveaux franchissements modes actifs
  - Réaménagements de franchissements existants au profit des modes actifs
  - Création du réseau **chronovélo**
  - Variantes possibles du réseau **chronovélo**
  - Aménagement de continuité du réseau secondaire cycles
  - Création de points de location **Métroval**
  - Aménagement de voies vertes
  - Aménagements de sécurisation des cycles

- Projets à étudier avec objectif de réalisation d'ici 2030**
- Création de nouveaux franchissements modes actifs (à prioriser)
  - Réaménagements de franchissements modes actifs existants
  - Amélioration de l'insertion des transports collectifs et des cycles

Les projets cartographiés hors du ressort territorial du SMTC sont donnés à titre indicatif

## UN RÉSEAU DE TRANSPORTS COLLECTIFS MAILLÉ, AUX TEMPS DE PARCOURS ATTRACTIFS



**Projets à réaliser d'ici 2023**

- Perémisation TER Grenoble-Gap
- Confortement d'une desserte ferroviaire de type « RER »
- Renforcement des lignes rapides périurbaines
- Maillage du réseau Tramway
- Prolongement des lignes de tramway
- Création d'une liaison par câble Fontaine-Présqu'île-St-Martin-le-Vinoux
- Aménagement de type BHNS (pouvant évoluer vers un mode tramway à plus long terme)
- Amélioration des temps de parcours des lignes de bus et extension de lignes Chrono

**Projets à réaliser avec objectif de réalisation d'ici 2030**

- Augmentation et fabilisation de la desserte TER Lyon-Grenoble (3e et 4e voies Grenoble-Moirans)
- Aménagements de type tramway ou tram-train
- Aménagements de type BHNS
- Création de nouveaux ouvrages de franchissement transports collectifs + modes actifs
- Nœuds de correspondance entre lignes transports collectifs structurantes ou gares, à créer ou à réaménager
- Amélioration de l'insertion des transports collectifs et des cycles

**Projets dont la réalisation est à préserver à plus long terme**

- Création de halte ferroviaire
- Création de transport par câble (dont la localisation reste à préciser)

**Légende**

**Infrastructures existantes**

- Gares
- Autoroutes
- Parkings-relais
- Capacité : 20 à 100 pl., + de 100 pl.
- Voies ferrées

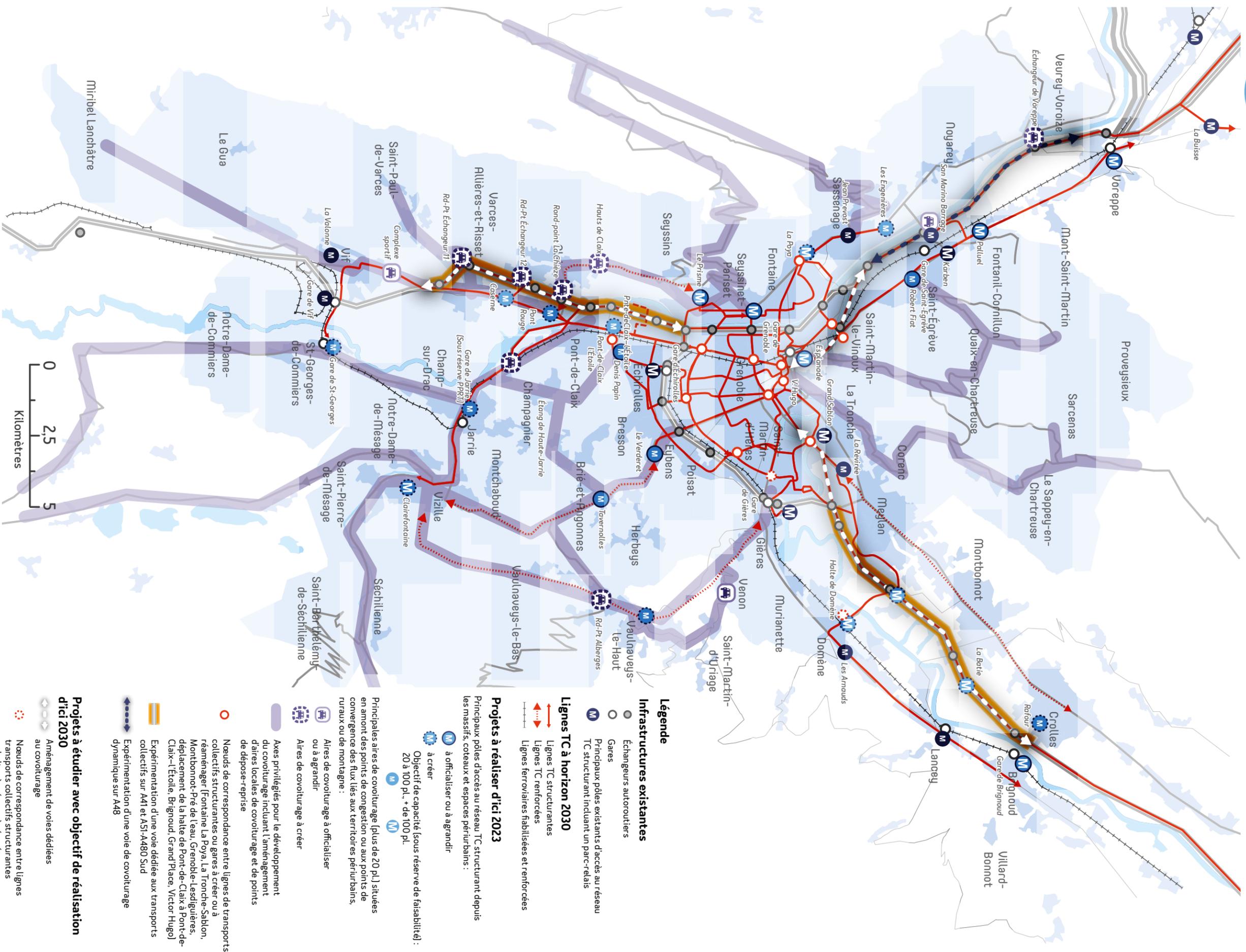
Principaux pôles d'accès au réseau de transports collectifs structurant depuis les massifs, coteaux et espaces périurbains :

- à officialiser ou à agrandir
- à créer
- Objectif de capacité (sous réserve de faisabilité) : 20 à 100 pl., + de 100 pl.

Les projets cartographiés hors du ressort territorial du SMTIC sont donnés à titre indicatif

# FACILITER L'INTERMODALITÉ ET ORGANISER L'ESSOR DU COVOITURAGE





**Légende**

**Infrastructures existantes**

- Echangeurs autoroutiers
- Gares
- Principaux pôles existants d'accès au réseau TC structurant incluant un parc-relais

**Lignes TC à horizon 2030**

- Lignes TC structurantes
- Lignes TC renforcées
- Lignes ferroviaires fabriquées et renforcées

**Projets à réaliser d'ici 2023**

Principaux pôles d'accès au réseau TC structurant depuis les massifs, cotéaux et espaces périurbains :

- à officialiser ou à agrandir
- à créer

Objectif de capacité (sous réserve de faisabilité) :  
 ● 20 à 100 pl., ● + de 100 pl.

Principales aires de covoiturage (plus de 20 pl.) situées en amont des points de congestion ou aux points de convergence des flux liés aux territoires périurbains, ruraux ou de montagne :

- Aires de covoiturage à officialiser ou à agrandir
- Aires de covoiturage à créer

Axes privilégiés pour le développement du covoiturage incluant l'aménagement d'aires locales de covoiturage et de points de déposer-reprise

- Nœuds de correspondance entre lignes de transports collectifs structurantes ou gares à créer ou à réaménager (Fontaine La Poya, La Tronche-Sablou, Montbonnot-Pré de l'eau, Grenoble-Lesdiguières, déplacement de la halte de Pont-de-Claix à Pont-de-Claix-l'Étoile, Brignoud, Grand'Place, Victor Hugo)
- Expérimentation d'une voie dédiée aux transports collectifs sur A41 et ASI-A480 Sud
- Expérimentation d'une voie de covoiturage dynamique sur A48

**Projets à étudier avec objectif de réalisation d'ici 2030**

- Aménagement de voies dédiées au covoiturage
- Nœuds de correspondance entre lignes transports collectifs structurantes ou haltes à créer ou à réaménager

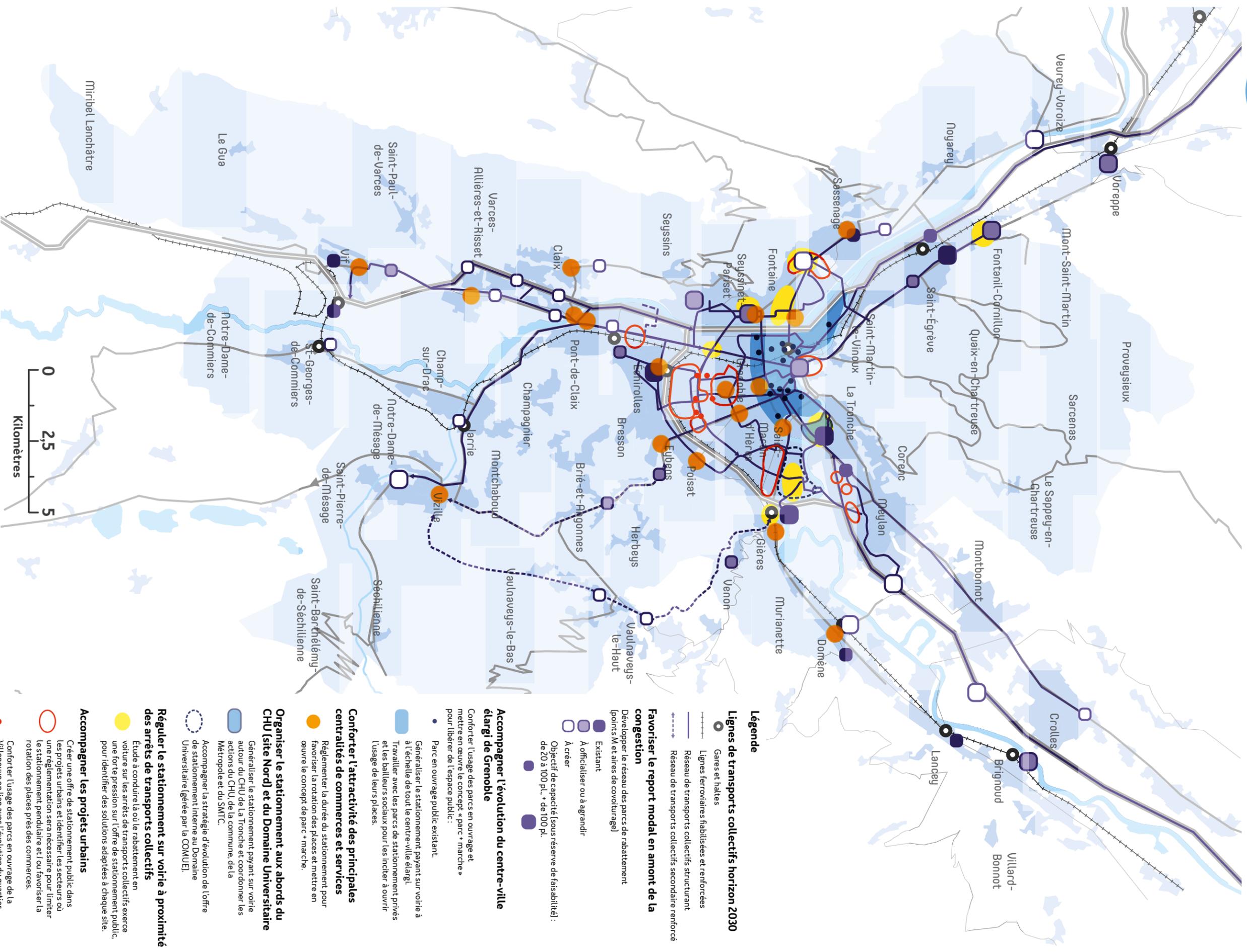
Les projets cartographiés hors du ressort territorial du SMTC sont donnés à titre indicatif

**UNE MÉTROPOLE APAISÉE,  
AVEC DES CONDITIONS  
DE CIRCULATION FIABILISÉES**



# ORGANISER L'OFFRE ET LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PUBLIC





**Légende**

**Lignes de transports collectifs horizon 2030**

- Gares et haltes
- Lignes ferroviaires fabriquées et renforcées
- Réseau de transports collectifs structurant
- Réseau de transports collectifs secondaire renforcé

**Favoriser le report modal en amont de la congestion**  
 Développer le réseau des parcs de rabattement (points M et aires de covoiturage)

- Existant
  - À officialiser ou à agrandir
  - À créer
- Objectif de capacité (sous réserve de faisabilité) :  
 de 20 à 100 pl., + de 100 pl.

**Accompagner l'évolution du centre-ville élargi de Grenoble**

Conforter l'usage des parcs en ouvrage et mettre en œuvre le concept « parc + marche » pour libérer de l'espace public :

- Parc en ouvrage public existant.
- Généraliser le stationnement payant sur voirie à l'échelle de tout le centre-ville élargi.
- Travailler avec les parcs de stationnement privés et les bailleurs sociaux pour les inciter à ouvrir l'usage de leurs places.

**Conforter l'attractivité des principales centralités de commerces et services**

Réglementer la durée du stationnement pour favoriser la rotation des places et mettre en œuvre le concept de parc + marche.

**Organiser le stationnement aux abords du CHU (site Nord) et du Domaine Universitaire**

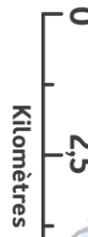
- Généraliser le stationnement payant sur voirie autour du CHU de La Tronche et coordonner les actions du CHU, de la commune, de la Métropole et du SMTC.
- Accompagner la stratégie d'évolution de l'offre de stationnement interne au Domaine Universitaire (gérée par la COMUE).

**Réguler le stationnement sur voirie à proximité des arrêts de transports collectifs**

Étude à conduire là où le rabattement en voiture sur les arrêts de transports collectifs exerce une forte pression sur l'offre de stationnement public, pour identifier des solutions adaptées à chaque site.

**Accompagner les projets urbains**

- Créer une offre de stationnement public dans les projets urbains et identifier les secteurs où une réglementation sera nécessaire pour limiter le stationnement pendulaire et/ou favoriser la rotation des places près des commerces.
- Conforter l'usage des parcs en ouvrage de la Villeneuve en lien avec l'évolution du quartier (PNRU 2).



**UNE ACCESSIBILITÉ AMÉLIORÉE  
ET DES CONNEXIONS DE QUALITÉ  
VERS LE PÉRIURBAIN  
ET LES GRANDS RÉSEAUX,  
VALORISANT LE FERROVIAIRE  
ET LA MULTIMODALITÉ**



- Légende**
- Gares / haltes existantes
  - Voie ferrée grande vitesse
  - Voie ferrée
  - Polarités
  - Autoroute interurbaine
  - Port de Vienne-Sud Saisiel / Sablons (plateforme logistique multimodale eau / fer / route)

**Projets à réaliser d'ici 2023**

- Périmérisation TER Grenoble-Gap
- Confortement d'une desserte ferroviaire de type « RER »
- Déplacement de la halte de Pont-de-Claix à Pont-de-Claix-L'étoile
- Confortement des liaisons TGV au départ de Grenoble et l'accès aux gares TGV voisines qui offrent des destinations complémentaires
- Aménagement multimodal des autoroutes de desserte métropolitaine (création de voies réservées aux transports collectifs et /ou covoiturage)
- Réaménagement de l'A480 et de l'échangeur du Rondau
- Aménagement de l'axe de Bièvre (1<sup>re</sup> tranchée)
- Confortement des connexions bus et ferroviaires vers les principaux aéroports

**Projets à étudier avec objectif de réalisation d'ici 2030**

- Augmentation et fiabilisation de la desserte TER Lyon-Grenoble (3e et 4e voies Grenoble-Moirans) et diminution des temps de parcours entre Grenoble et Lyon centre / Lyon Saint-Exupéry / Paris
- Création de la halte de Domène
- Requalification urbaine de la rocade sud de l'accès à l'Oisans
- Modernisation de la RN85, de la RD1075 et amélioration de l'accès à l'Oisans
- Aménagement multimodal des grandes liaisons routières (vélos, transports collectifs, covoiturage...)

**Projets dont la réalisation est à préserver à plus long terme**

- Création de halte ferroviaire

